
**VISITE DE L'HÔPITAL DE JOUR D'ONCOLOGIE
DE LA CLINIQUE SAINT LUC À SCHIRMECK
MERCREDI 29 JUIN 2016**

DOSSIER DE PRESSE

CLINIQUE SAINT LUC
ONCOLOGIE
CHIMIOTHÉRAPIE
LIGUE CONTRE LE CANCER
FONDATION VINCENT DE PAUL
VALLÉE DE LA BRUCHE
GROUPE HOSPITALIER SAINT VINCENT

Juin 2016



Groupe Hospitalier
Saint Vincent



Pour répondre à un besoin de santé non pourvu à ce jour dans la Vallée de la Bruche, le Groupe Hospitalier Saint Vincent (Fondation Vincent de Paul) a ouvert un Hôpital de Jour d'oncologie au sein de la Clinique Saint Luc à Schirmeck. Cela permet désormais de dispenser les traitements de chimiothérapie et les soins au plus près des patients atteints d'un cancer et résidant dans cette vallée isolée.



Contact attachée de presse

Nathalie CHORNOWICZ,
TERRE D'INFO
Tél. : 03 88 13 25 04 ou 06 83 11 80 77
nathalie@terredinfo.fr

Contact Fondation Vincent de Paul

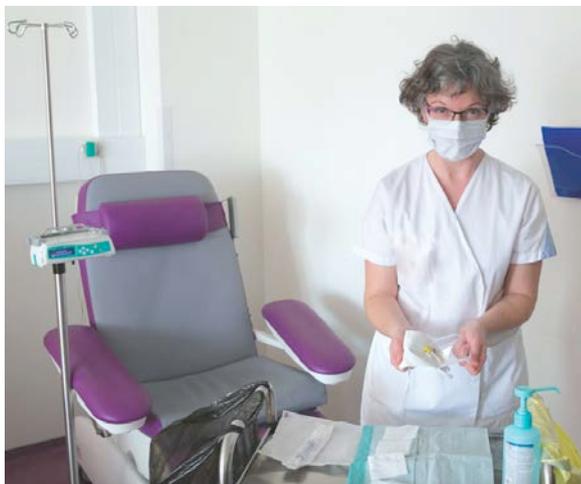
Fanny DOUHAIRE,
Chargée de mission Communication
Tél. : 03 88 21 76 96 ou 06 30 95 21 78
f.douhaire@fvdp.org

SOIGNER LES MALADES AU PLUS PRÈS DE LEUR DOMICILE



Le 7 avril dernier, le Groupe Hospitalier Saint Vincent a ouvert un hopital de jour d'oncologie et de chimiothérapie au sein de la Clinique Saint Luc à Schirmeck. Il s'agit d'un secteur d'hospitalisation de jour, associé au service de la Clinique Sainte Anne à Strasbourg. Ce service bénéficie in situ à Schirmeck des compétences des oncologues de l'équipe médicale de "Strasbourg Oncologie Libérale" intervenant à Sainte Anne.

Cela permet désormais de dispenser le traitement et les soins prescrits dans le cadre d'une hospitalisation de jour au plus près des patients atteints d'un cancer et résidant dans cette vallée isolée.



Le patient bénéficie de la même prise en charge que celle proposée par les équipes de la Clinique Sainte Anne à Strasbourg. Il a accès à des traitements de qualité, bénéficie de l'expertise des oncologues et évite les transports, ce qui lui permet plus de confort dans son traitement et représente une économie de santé.

Une équipe pluridisciplinaire, composée de 4 médecins oncologues, 4 infirmières, un psychologue, une diététicienne et une assistante sociale, accueille les malades les jeudis et vendredis de 9h00 à 17h00.

Les médecins oncologues :

Docteur Louis - Marie DOURTHE

Docteur Anne ESCANDE

Docteur Youssef TAZI

et un médecin onco-hématologue :

Docteur Frédéric MALOISEL



Les patients sont pris en charge et installés dans l'un des 4 fauteuils de chimiothérapie du service, ils regagnent leur domicile dans la journée après le traitement.

Le patient bénéficie de compétences professionnelles pluridisciplinaires, d'une prise en charge globale, coordonnée et d'un accompagnement personnalisé.

ACCOMPAGNER, DANS TOUS LES ASPECTS DE LA MALADIE



Chaque dossier patient est présenté en Réunion de Concertation Pluridisciplinaire (RCP), réunions au cours desquelles les dossiers des patients sont discutés de façon collégiale. La décision prise est tracée, puis est soumise et expliquée au patient.

Pour accompagner le patient dans tous les aspects de la maladie, les infirmières du service sont formées spécifiquement à l'écoute et au soutien et, des consultations de soutien psychologique destinées aux patients et à leurs proches sont proposées pendant et après la maladie.



Les patients bénéficient également des conseils d'une diététicienne et de ceux d'une assistante sociale.

Pour les soins de support, le service oriente les patients vers des professionnels compétents en fonction des besoins : consultation douleur, kinésithérapie, homéopathie...

La Ligue contre le cancer a mis à disposition du service un fauteuil esthétique et une esthéticienne interviendra prochainement auprès des patients pris en charge.



Avec la création de ce service, le Groupe Hospitalier Saint Vincent démontre encore une fois son implication pour améliorer l'offre de soins dans la Vallée de la Bruche.

LES SOINS DE SUPPORT AU GROUPE HOSPITALIER SAINT VINCENT

Définition

La prise en charge d'un cancer ne s'arrête pas au traitement de la seule maladie. Traduit de l'anglais "supportive care", les "soins de support" sont définis comme l'ensemble des soins et soutiens nécessaires aux personnes malades tout au long de la maladie. Ils se font en association avec les traitements spécifiques éventuellement mis en place contre le cancer.

Les soins de support en pratique

Les soins de supports répondent à des besoins qui peuvent survenir pendant la maladie et lors de ses suites et qui concernent principalement la prise en compte de la douleur, de la fatigue, les problèmes nutritionnels, les troubles digestifs, respiratoires et génito-urinaires, les troubles moteurs, les handicaps et les problèmes dentaires. Ils concernent aussi les difficultés sociales, la souffrance psychique, les perturbations de l'image corporelle et l'accompagnement de fin de vie.

Objectifs des soins de support

Les soins de support proposent donc une approche globale de la personne et visent à assurer la meilleure qualité de vie possible pour les personnes malades, sur le plan physique, psychologique et social. Ils prennent en compte la diversité des besoins des patients ainsi que ceux de leur entourage et ce, quels que soient leurs lieux de soins. Ils font partie intégrante de la prise en charge et ne sont ni secondaires, ni optionnels.

Le Groupe Hospitalier Saint Vincent (GHSV) précurseur dans les soins de support

L'implication dans les soins de support des équipes médicales et du personnel soignant du Groupe Hospitalier Saint Vincent, en particulier au niveau du service d'Oncologie de la Clinique Sainte Anne et du service des soins palliatifs de la Clinique de la Toussaint, est une démarche pionnière, initiée **depuis plus de 15 ans**.

Ainsi, le Groupe Hospitalier Saint Vincent propose **un parcours patient complet en oncologie**, dans lequel le traitement de la douleur et les soins de supports tels que, par exemple, la prise en charge psychologique, l'homéopathie, l'esthétique tiennent une place non négligeable dans le parcours de soins, pour rendre la maladie plus acceptable.



Prochainement, cette organisation sera renforcée par l'identification d'un pôle spécifique au sein du GHSV qui sera mis en place pour fédérer et développer plus encore les initiatives, **compétences et techniques médicales** permettant d'optimiser la tolérance, les conséquences, les effets secondaires, les séquelles de l'accès aux traitements les plus lourds.

Ce pôle bénéficiera d'un département dédié aux soins de support et à la médecine intégrative permettant aux patients de bénéficier de techniques validées par l'académie de médecine (homéopathie, acupuncture, hypnose...) à la "préhabilitation" des patients les plus faibles et à la réhabilitation précoce post traitement, notamment chirurgicale.

Il s'appuiera sur les parcours de soins et modalités de prises en charge offertes par les services et l'expérience unique en Alsace dans le secteur privé acquises par le Groupe Hospitalier Saint Vincent :

- Equipes mobiles de gériatrie, soins palliatifs, douleur
- Traitement de la douleur
- Hôpital de jour d'onco-gériatrie
- Hospitalisation à Domicile



Ce pôle s'intégrera aux réseaux territoriaux et régionaux de cancérologie, permettant de proposer ses compétences aux autres établissements impliqués dans la prise en charge du cancer.

LA CLINIQUE SAINT LUC, ÉTABLISSEMENT DE SANTÉ DE RÉFÉRENCE DE LA VALLÉE DE LA BRUCHE

En 2013, le Groupe Hospitalier Saint Vincent a fêté ses 20 années de présence dans la vallée de la Bruche. Ces années marquent une longue tradition de partenariat et coopération entre la communauté de communes de la Vallée de la Bruche et les partenaires institutionnels (ARS, Conseil Départemental).

Une mission de service public toujours plus proche de la population :

1993 Reprise de la Clinique Saint Luc avec la mise en œuvre d'un projet architectural de rénovation en partenariat avec la Communauté de Communes de la vallée de la Bruche

2006 Création d'un centre périnatal de proximité

2006 Création de la consultation d'addictologie (d'abord tabac puis alcool en 2008)

2007 Mise en place d'une Hospitalisation à Domicile

2009 Ouverture de l'hôpital de jour polyvalent à orientation gériatrique

2013 La Fondation Vincent de Paul est signataire du Contrat Local de Santé (CLS) de la vallée de la Bruche qui identifie la Clinique Saint Luc comme coordinateur de la filière gérontologique dans la vallée de la Bruche (et bénéficie du financement d'un mi-temps de médecin pour coordonner l'axe santé du CLS)



2015 Mise en place d'un dispositif de médecins correspondant SAMU qui intervient pour les urgences médicales 7j/7, de 8h à 20h, en étroite collaboration avec le SMUR (Service Mobile d'Urgence et de Réanimation), à bord d'un véhicule financé par la Communauté de Communes. En 2015, en sept mois, 88 interventions ont été menées par les médecins correspondants SAMU, principalement pour des problèmes cardiaques (38%) traumatologiques (24%) ou respiratoires (15%)

2016 Dès juillet, l'équipe des Médecins Correspondants Samu sera renforcée par des infirmières sapeurs-pompiers (actuellement en formation)

2016 Forte de son expertise avec l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD intégré à ses services, la Clinique Saint Luc s'est vu confier la gestion de la Maison de retraite du Parc, intégrée à la Fondation Vincent de Paul depuis le 1er janvier 2016

La Clinique Saint Luc, au cœur du dispositif défini par le Contrat Local de Santé (CLS)



La Clinique Saint Luc est au cœur du dispositif défini par le Contrat Local de Santé (CLS) avec ses services phares : urgences-policlinique, médecin correspondant SAMU, centre périnatal de proximité, hospitalisation à domicile, services dédiés aux personnes âgées, médecine et chirurgie ambulatoire, consultations spécialisées ou encore addictologie répondent aux priorités de ce CLS.

Quatre priorités ont été définies dans ce CLS et la clinique est acteur dans la mise en œuvre de ces 4 objectifs:

- Améliorer l'accès et le recours aux soins.
- Améliorer l'accès des enfants et des adolescents à la prévention et aux soins des conduites à risques.
- Améliorer l'accès à la prévention, à la promotion et à l'éducation pour la santé.
- Améliorer la prise en charge des personnes isolées et en perte d'autonomie.

LA FONDATION VINCENT DE PAUL

Créée par la Congrégation des Sœurs de la Charité de Strasbourg, **la Fondation Vincent de Paul a été reconnue d'utilité publique** par décret du Conseil d'Etat du 26 décembre 2000.

Fondée en 1734 dans **l'esprit de Vincent de Paul** pour le service des pauvres et des malades, la Congrégation des Sœurs de la Charité de Strasbourg s'est développée rapidement en Alsace et en Lorraine.

Fidèles à l'esprit de Vincent de Paul, les professionnels de la Fondation mettent toute leur énergie et leurs compétences au service des malades, des personnes âgées, des enfants et des personnes en situation de précarité. **“4 missions au service de l’Homme”**, annonce notre charte.



La Fondation gère des établissements et services dans les secteurs :

- **de la santé Le Groupe Hospitalier Saint Vincent (GHSV)** est composé de 4 cliniques et 550 lits et places en Médecine Chirurgie Obstétrique :
Clinique Sainte Anne (Strasbourg Robertsau)
Clinique Sainte Barbe (Strasbourg Gare)
Clinique de la Toussaint (Strasbourg Ville)
Clinique Saint Luc (Schirmeck),
d'un Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI - IFAS Saint Vincent à Strasbourg) de 344 étudiants.
Outre son activité sanitaire, le GHSV gère également 3 EHPAD (établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) : deux rattachés aux cliniques de la Toussaint et Saint Luc, et depuis le 1er janvier 2016, la Maison de retraite du Parc à Schirmeck.
- **de l'enfance** (plus de 800 places d'accueil pour des enfants présentant des troubles du comportement et/ou du langage écrit et oral, dans le champ de la protection de l'enfance et de la protection judiciaire de la jeunesse),
- **des personnes âgées** (775 lits et places à travers 7 EHPAD, établissements pour personnes âgées dépendantes et 2 EHPAD intégrés à des cliniques)
- **de la solidarité** (215 lits et places dans des dispositifs de lits halte soins santé, résidence sociale, centre d'accueil des demandeurs d'asile et bureau d'accès au logement).

Reconnue d'utilité publique, la Fondation Vincent de Paul est habilitée à recevoir des dons, donations et legs. Les dons perçus :

- profitent d'abord aux personnes accompagnées, pour financer des services que la collectivité (le budget de fonctionnement) ne peut leur offrir : matériel ou service pour améliorer le bien-être des patients durant l'hospitalisation, séjours de vacances ou cadeaux de Noël, activités d'animation à caractère exceptionnel, ...
- complètent les subventions sollicitées dans le cadre du lancement de projets innovants et expérimentaux,
- peuvent également financer des actions de recherche, de développement qui participent au but de la Fondation.

Pour faire un don à la Fondation Vincent de Paul : www.fvdp.org